Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251219-20250079-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le dix-neuf décembre à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Mr GOURONNEC Pierrick, Maire

DATE DE CONVOCATION **12 décembre 2025**	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
VOTANTS	14

Etaient présents :
Monsieur GOURONNEC Pierrick, Monsieur RENAUD François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur JANVIER Jean-Yves, Madame L'AUBIN Marie-Renée, Monsieur MALLEDAN Pierre-Yvon, Monsieur TERRIEN Yannick, Madame CLENET Véronique, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE ROUZES Benoît, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame LE TIRANT Christine

Procurations :
Madame CARVENNEC Marie-Hélène donne procuration à CLENET Véronique
Madame DIONNOT Valérie donne procuration à LE TIRANT Christine

Absents :
Madame NICOLAS Adeline

Formant la majorité des membres en exercice.
Madame CLENET Véronique est nommée secrétaire de séance.

SDE 22 : RÉNOVATION DES LANTERNES DES FOYERS A0229 P0230– RUE DE LA MER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la rénovation des lanternes des foyers A0229 et P0230 situés Rue de la Mer.
Le montant estimatif s'élève à 1 632,96 €. La participation de notre commune s'élève à 982,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- **La rénovation des lanternes des foyers A0229 et P0230 situés Rue de la Mer présentée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 632,96 €. € TTC (Coût total des travaux majoré de 8% de**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251219-20250079-DE

frais d'étude et de suivi). La participation de notre commune s'élève à 982,80 €.

- **Autorise le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

Le Maire,
Pierrick GOURONNEC

